2 novembre 2004 **04.392**

Question Boris Keller

A quand les zones bleues et bacs à fleurs sur nos routes cantonales pour entraver la circulation?

Entre Chez-le-Bart et les Platanes, un chemin piétonnier a été créé le long de la route cantonale. Il ressemble à un parcours de mini-golf ou une piste de combattants.

Pour les automobilistes, il est exclu de dépasser les vélos, qui ne peuvent pas emprunter ce chemin piétonnier.

Est-ce un problème technique (terrain) ou une pesée d'intérêts de certains propriétaires qui n'a pas permis de faire un chemin au bord du lac?

Quel est le coût supplémentaire engendré et les propriétaires ont-ils participé financièrement à cet aménagement, sachant que leurs maisons ne sont plus concernées par un chemin au sud?